

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 07 JUIN 2012**

Délibération
n° 2012.06.093

Salle de spectacles
"La Nef" - régie dotée
de l'autonomie
financière en charge
de la gestion de la
salle de spectacles
d'intérêt
communautaire :
désignation du
directeur

LE SEPT JUIN DEUX MILLE DOUZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **01 juin 2012**

Secrétaire de séance : Jean-Claude BESSE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Christophe CHOPINET, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Robert DUMAS-CHAUMETTE, Anissa EL MESSOUDI, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Bertrand GERARDI, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Jacques NOBLE, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Fabienne GODICHAUD à Stéphane CHAPEAU, Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Françoise COUTANT à Madeleine LABIE, Janine GUINANDIE à Catherine PEREZ, Françoise LAMANT à Joël LACHAUD, Frédéric SARDIN à Bertrand MAGNANON

Excusé(s) représenté(s) :

Patrick BOUTON par Christophe CHOPINET, Jean PATIE par Robert DUMAS-CHAUMETTE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT par Bertrand GERARDI, Laurent PESLERBE par Anissa EL MESSOUDI

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Bernard CONTAMINE, Gérard DESAPHY, Nadine GUILLET, Redwan LOUHMADE, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 JUIN 2012

**DELIBERATION
N° 2012.06.093**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS /
EQUIPEMENTS CULTURELS

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

SALLE DE SPECTACLES "LA NEF" - REGIE DOTEES DE L'AUTONOMIE FINANCIERE EN CHARGE DE LA GESTION DE LA SALLE DE SPECTACLES D'INTERET COMMUNAUTAIRE : DESIGNATION DU DIRECTEUR

La régie dotée de la seule autonomie financière en charge de la gestion de la salle de spectacles d'intérêt communautaire « La Nef », conformément à l'article R. 2221-3 du code général des collectivités territoriales, « *est administrée, sous l'autorité du président de la communauté d'agglomération et du conseil communautaire, par un conseil d'exploitation et son président, ainsi que par un directeur* ».

Les articles L 2221-14 et R 2221-67 organisent la désignation du directeur de régie dotée de l'autonomie financière. Celui-ci est désigné par le conseil communautaire sur proposition de Monsieur le Président de la communauté d'agglomération.

Le directeur ainsi désigné par le conseil communautaire est ensuite nommé par Monsieur le Président de la communauté d'agglomération.

L'article 1^{er} de l'avenant au contrat de travail de Madame Charlotte Donnadiou, en date du 1er septembre 2011, stipule qu'elle reprend « *en plus de ses fonctions celles de directeur-programmateur à l'unique condition de bénéficier d'un droit à réintégration avec prise en compte de l'ancienneté de ses fonctions d'administratrice en cas de recrutement d'un nouveau directeur ou de suppression de ce poste* ».

La gestion de salle de spectacles « la Nef » étant reprise en régie, en application de l'article L 1224-1 du code du travail, le contrat de travail de Madame Donnadiou se poursuit au sein du GrandAngoulême dans l'intégralité de ses dispositions.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 10 mai 2012,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 31 mai 2012,

Je vous propose :

DE DESIGNER, sur proposition de Monsieur le Président du GrandAngoulême, Madame Charlotte Donnadiou comme directrice par intérim de la régie en charge de la gestion de la salle de spectacles d'intérêt communautaire « La Nef » à compter du 1^{er} juin 2012.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
(1 ABSTENTION : M. BONNET)
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

13 juin 2012

Affiché le :

13 juin 2012